CONDITIONS.

Dix piastres par an—payables aux mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés; et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, [illegible] jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à Panage, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, CORSAIR, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.)

Ce bâteau ayant été acheté expressément pour faire ces voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—5m WM. BAGLEY.

A VENDRE.

La goëlette fine voilière ROSE IN BLOOM. Pour les conditions, s'adresser à l[illegible] vis-à-vis la place d'armes, ou à

MEDELICE THOMAS, no. 77, rue de la Levée.

13 sept

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire LOUISVILLE, capitaine Price,

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire NASHVILLE, capitaine Rathbone,

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire NATCHEZ, capitaine Reed.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire CREOLE, Capitaine Page.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire HUNTSVILLE, Capt. Stoddard.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 10 nov

GARE AUX CONTREFACTEURS.

Un certain remède préparé par une personne nommée "*Potter*" a été offert en vente dans cette ville, sous le nom de "*Catholicon de Potter*".—Les personnes qui usent de cette médecine sont averties de se précautionner contre cette fraude, qu'il est facile de reconnaître, à ce que l'écriture placé sur le bouchon de la bouteille porte le nom de *W. Potter*, au lieu *W. W. Potter*, que porte le véritable catholicon. Les soussignés, agents, tiennent constamment un assortiment du dernier

DUCONGE & PEYCHAUD, rue de Chartres, No. 89.

2 oct

$20 DE RECOMPENSE.

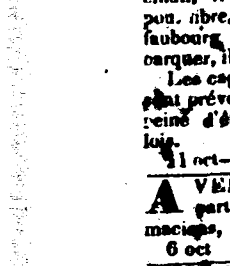

Seront payées à celui qui ramènera au soussigné; ou logera dans la geôle de cette ville, son griffe américain, nommé ISAAC alias THOMAS JONES; il est âgé d'environ 33 ans, sa taille est d'environ 5 pieds 8 pouces, sa figure est ovale, et son teint un peu jaune, il a de petits favoris, il a une coupure sur le sourcil gauche, et plusieurs autres sur le gras du bras gauche, et enfin, il est plutôt maigre que gras.

Le dit esclave parle anglais et un peu français; il a travaillé long-temps à bord des bateaux-à-vapeur comme cuisinier, dans des voyages de Louisville et Cincinati, il est à supposer qu'il voudra se faire passer pour libre, on l'a vu dimanche dernier, au marché du faubourg d'en haut, cherchant probablement à s'embarquer, il était alors vêtu en [illegible], et il était chaussé.

Les capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.

11 oct—6 H. J. DOMINGON.

A VENDRE.—664 pots en porcelaine dorés, une partie avec inscription en or, à l'usage des pharmacies, s'adresser de suite chez FORESTIER.

6 oct

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—17 octobre 1832.—[No. 5538.]—*Jackson Oliver contre ses créanciers.*—La cour ayant accepté la cession des biens du débiteur, il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu au bureau de H. Pédesclaux, notaire public, le lundi 29 d'octobre courant, pour délibérer sur les affaires du dit débiteur, et qu'en attendant toutes poursuites soient suspendues contre sa personne et ses propriétés. Par ordre de la Cour,

16 oct—2 F. BUISSON, dep. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans—Présent, l'hon. Chs. Maurian, juge—9 octobre 1832—*Gabriel Menent vs. ses créanciers.*—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, débiteur insolvable, actuellement détenu, ait lieu en pleine cour, samedi 10 novembre prochain, à 10 heures du matin, afin de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,

12 oct—12 3os. F. BUISSON, dép. gref.

ECOLE DE DANSE.

MR. LE TRIGANT a l'honneur de prévenir ses amis et le public que ses classes pour l'enseignement de la Danse, seront réouvertes le 1er. de septembre prochain, et continueront pendant toute la saison, au No. 46, rue Bo[illegible] bon entre les rues Bienville et de la Douane. 28 aout—☞

BANQUE DE CITÉ, *Nouvelle-Orléans*, 5 octobre 1832.

LES actionnaires de cette institution, sont prévenus que, d'après une résolution du bureau des directeurs en date du 14 avril dernier, un terme de vingt piastres par action devra être payé le 5 novembre prochain, et que, conformément à la seconde section de la Charte, les actionnaires qui manqueront d'acquitter aucun des termes prescrits pour le paiement des actions, perdront toutes les sommes qu'ils pourraient avoir payées antérieurement.

6 oct H. LAVERGNE, caissier.

ECOLES CENTRALE ET PRIMAIRES.

A UNE assemblée de la Régence des Ecoles Centrale et Primaires, qui a eu lieu le 6 du courant, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Résolu que le public soit informé par des avis en français et en anglais, qui devront être insérés dans quatre des gazettes qui s'impriment dans la ville de la Nouvelle-Orléans, que depuis le 1er de ce mois, les classes ont été rouvertes dans les Ecoles Centrale et Primaires; que la loi veut qu'il y soit reçu deux cents élèves à titre gratuit; qu'il y a dans ce moment cent-cinquante: ce qui laisse cinquante places vacantes; et que l'on pourra s'adresser à n'importe lequel des régents pour y placer des enfants, jusqu'à concurrence du nombre fixé par la loi.

Résolu en outre que le président de la régence est et demeure chargé de faire publier ces avis.

CANONGE, président de la régence.

Noms des régents:

J. F. Canonge, président,	H. Lavergne, secrétaire,
G. Eustis,	Félix Grima,
G. Strawbridge,	T. Urquhart,
T. F. McCaleb,	E. A. Canon,
A. Morphy,	C. M. Conrad.

N. B. Le gouverneur de l'état et le maire de la ville de la Nouvelle-Orléans sont ex-officio membres de la régence. 12 oct

LE soussigné a reçu par le brick Carraboo, de Liverpool;

600 barres de fer rondes, assorties, de ⅜ à 2 pouces,
400 do. do. carrées, do. ⅜ à 3 pouces,
600 do. do. plates, de 1 à 2½ de large sur ⅜ à ⅝ d'épaisseur,
400 paquets de fer à cercles, assortis, de ⅜ à 4 pces.
200 do. fer carré, de ⅜ à ⅝.
200 do. fer rond, de ⅜ à ⅝.
10 do. fer en feuilles, No. 2 à 16,
100 do. do. assortis. Nos. 26 et 27.
4 caisses acier fondu, assorties, de 1⁄4 à 2 pouces

EN MAGASIN:

Fer plat de Suède, assorti, de 1½ à 12 pouces de large sur ⅜ à 3 pouces d'épaisseur;
500 barillets blanc de céruse, de Wetherill, pur, et un grand assortiment d'autres peintures;
Huile à peinture, de lampe, d'ours et de pieds de bœuf;
Vitres de grandeurs assorties;
Cordages goudronnés, patentés, de ⅜ à 7 pouces;
Cordages de Manille, de ⅜ à 6 pouces;
Ditore blanc de Russie, et cartons;
6 caisses Outils de charpentier, de Bakdwin, Varlopes, Galères, Rabots, Moulures assorties, Bouvets à deux pièces, brevetées.
Ainsi qu'un assortiment complet de quincaillerie, coutellerie, et fournitures de navires.

FS. PASCAL, Vieille Levée, No. 55.

9 oct—1m

A LOUER.

Un magasin à étages, situé rue Foucher; on en donnera possession en novembre prochain. Pour les conditions, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Nouvelle-Levée, No. 15.

4 oct

A LOUER.—Un superbe magasin en briques, à trois étages, situé dans la rue de la Douane, près de la rue Chatres, s'adresser à

F. P. DUCONGE, No. 89, rue Chartres.

29 sept

CAFE.—154 sacs café vert de la Havane, récemment reçu par le mistique espagnole, et à vendre par VICTOR de la COVA & FRERE, rue St. Louis, No. 51.

29 sept

LINCOLN & GREEN offrent à vendre les marchandises suivantes, convenables au marché mexicain: 20 balles toile à draps 4-4 écrue, de la manufacture américaine; 80 do. 3-4 60 do. de Russie écrue, et 60 do. blanchie, ayant droit au drawback, &c.

AUSSI—200 barils vin de Malaga, sec; 100 quarts do. 20 pipes vin de Catalogne. 27 sept.

CHARRETTES, DRAYS ET BROUETTES, en débarquement du navire Chester, et à vendre par [27 sept.] S. C. BELL.

100 BALLES Couvertures Françaises 3 points, de la manufacture de Granier, reçues par le Wm. Gray, à vendre par J. MAGER.

25 sept

BON vin de table, à 4 escalins le gallon—on ne détaille pas moins de 2 gallons.

Café à 1 escalin la livre.

Sucre blanc de la Havane 8 livres à la piastre.

Sucre du pays à 10 livres }
do. do. 12 livres } à la piastre.
do. do. et 17 livres, }

Véritable remède de le Roy, liqueurs de la Martinique, anti-glaireux, huile de Lin, fusils de chasse français, quincaillerie, vieux vins de caisse, poudre, plomb, balles, canons, &c. au magasin de

ANTOINE MICHOUD, Encoignure des rues de la Levée et des Ursulines.

25 sept—10.

20 BALLES Toile à draps de 36 pouces, grise, manufacturée au Nord, à vendre par

HARRISON, BROWN & CO. Rue Royale, No. 117.

1er. sept

SANGSUES à 25 cents la pièce.—Une partie de Sangsues espagnoles, à vendre à 25 cents la pièce, à la pharmacie de DUCONGÉ & PEYCHAUD,

18 juillet rue de Chartres.

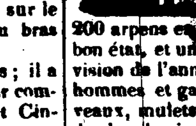

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, un superbe Cabriolet de Philadelphie, avec ses harnais plaqués en argent; les coussins sont couverts en drap bleu avec gallons en argent. En magasin: une quantité de Voitures, Barouches, Tilburis et de Cabriolets; le tout à vendre à des prix accommodants.

22 sept M. WALTON.

A VENDRE.

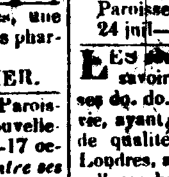

UNE HABITATION d'environ 25 arpents de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la Nouvelle-Orléans [illegible] du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpens en souches et plan de cannes à sucre en très-bon état, et une récolte en maïs suffisante pour la provision de l'année, avec 51 ESCLAVES, dont 33 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans; 26 chevaux, mulets ou bêtes cavalines; 24 bêtes à cornes, de plus, les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation; on la vendra avec ou sans les esclaves et animaux à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi 26 suivant, par la voie d'encan public.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, où bien en ville, à Messrs. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.

24 juil—6m C. B. DUFAU.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans, savoir: 300 barriques vin de Marseille, 200 caisses do. do., 100 caisses vin muscat, 2 pipes eau-de-vie, ayant droit au drawback; 50 caisses Champagne, de qualité supérieure; 10 pipes Madère, choix de Londres, ayant dix ans, en barriques de 56, 28 et 14 gallons; huile d'olive, bouteilles et bouchons; 2 balles toile à draps française, de 4-4; 10 barils pierres à fusil; un assortiment complet de vitres de Baltimore; rhum du pays.

16 oct—10. A. QUERTIER & BOUTIN.

BIERRE BLANCHE ET PORTER—50 boucauds Bierre de Philadelphie et 30 barils Porter, reçus par le brick Swan, et à vendre par

[illegible] oct S. P. MORGAN & CO.

UNE Demoiselle arrivée depuis huit mois d'Europe désirerait trouver une place, en ville ou à la campagne, de femme de charge ou de chambre. S'adresser au Bureau de cette feuille. 22 sep—☞

MAQUEREAUX.—250 barils Maquereaux No. 3, 25 demi barils dito, No. 3, reçus par le navire Helen Mar, de Boston, à vendre par

18 sept A. QUERTIER & BOUTIN.

300 ROULEAUX cordes d'emballage, 3 boucauts madder pour teinture, cordages de Manille pour poulies, dito pour haussières et pour hisser, vin de Madère, choix de Londres, ayant 8 ans en caves, cigarres mêlés et de la Havane, [illegible] à voile de coton, de la manufacture de Crooks, [illegible] dans la marine des Etats-Unis; pierres à fusil. A vendre par HARRISON, BROWN & CO.

25 sept Rue Royale, No. 117.

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES,

5ME. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 3 novembre.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1 LOT DE	$	3,000	$	3,000
1	"	1,500		1,500
1	"	1,000		1,000
1	"	800		800
1	"	623		623
6	"	500		3,000
6	"	300		1,800
6	"	200		1,200
156	"	50		7,800
156	"	20		3,120
624	"	8		4,992
7800	"	4		31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER	$ 4
DEMI BILLET	2
QUART DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.

22 octobre J. B. FAGET, *Directeur.*

REÇU par le navire Nashville et autres bâtimens arrivés du nord, 28 barils huile de lin hollandaise; 36 cheminées à la Franklin, à 9 plaques, de différentes grandeurs; quelques barils de résine clarifiée; 30 boucauds de poile à plâtrer; 10 boites de tamis en fil d'archal et fil de fer, numéros et grandeurs assortis.

F. PASCAL, rue de la Levée, No. 55.

19 oct

LIVRES NOUVEAUX.

LES soussignés viennent de recevoir, Le Négrier, aventures de mer par Edouard Corbière, Madelaine, par Paul de Kock, 4 vol., Scène de la vie privée, par M. de Balzac, 4 volumes, Les cent contes drolatiques, do. 1 vol. Indiana, par G. Sand, auteur du Rose et Blanche.

18 oct E. JOHNS & Co, rue de Chartres, No. 113.

AVIS AUX MARCHANDS.—Un jeune homme habitué à vendre dans un magasin, depuis plusieurs années, et ayant été employé au nord dans cette capacité, offre ses services, et espère satisfaire celui qui l'emploierait. Il peut donner de bonnes recommandations, et se contenterait de faibles appointements. S'adresser par écrit, à l'adresse de J. F. A., au bureau de cette feuille. 18 oct—6

AVIS.—Les soussignés offrent à vendre à leur établissement au bassin Carondelet, bois de charpente, do. de pin pour bateaux à vapeur, do. de chauffage, charbon, sable, coquilles, brai, gaudron, chaux, &c.

18 oct C. GUESNARD & ALPUENTE.

AVIS.—Toutes les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la goëlette Pomone, sont priées de faire connaître le montant de leur réclamations sous le plus bref délai.

C. GUESNARD & ALPUENTE, au bassin Carondelet.

18 oct

MAGASIN DE GRAINES DE JARDINAGE.

DE LA CRUE DE 1832.

Maintenant en débarquement, ET A VENDRE PAR

WM. SMITH,

Magasin Américain de Graines de Jardinage, NO. 55, RUE ROYALE.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de recevoir par les navires *Tennessee* et *Cincinnati*, deux envois complets, comprenant *les graines d'automne les plus estimées*, et les premiers envois dans cette ville des graines des récoltes de cette année, qu'il a reçues directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses pratiques absentes, il annonce que l'assortiment en débarquement comprend les qualités suivantes, savoir:—

Bétteraves, long. et courtes,	Oignons, rouges et blancs,
Choux d'York, et autres,	Percil, frisé et simple,
Carrottes, courtes-hâtives,	Panais, gros et longs,
Choux-fleurs, do. do.	Radis, rouges, long et ronds
Céleris, rouges et blancs,	Laitettes et salsifie,
Chèvrefeuille et cresson,	Scorsonera brun,
Chicorée et poireaux,	Epinards ronds et de la N.
Laitues de diverses qualités	Zélande,
Squashes, touffus et longs,	Navets, Haricots rampants

DE PLUS—Un approvisionnement de graines pour oiseaux, telles que chanvre, Canarie et millets ronds.

S'adresser comme de coutume à WM. SMITH,

22 sep—3m Rue Royale, No. 55.

REMEDE EFFICACE POUR LA VUE.

M. JN. RAPALO, voulant faire connaître au public les différentes nouvelles cures que son remède a opérées, publie les certificats suivants. Les personnes qui pourraient avoir besoin de son remède, pourront le voir chez lui, rue St. Pierre, No. 64, entre Royale et Chartres.

Nlle.-Orléans, 30 juin 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a traité chez moi une esclave appartenant à M. G. N. Allard, laquelle avait la vue tellement affectée, qu'elle ne pouvait se conduire qu'avec beaucoup de difficulté, sa vue depuis le traitement est assez bien rétablie pour avoir mis cette esclave en état de reprendre ses anciennes occupations, et de rendre les services que sa cécité lui avait fait cesser.

PAULIN J. FLEITAS.

M. Jn. Rapalo,

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps: l'œil; votre ordonnance et vos avis ont très bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans), et en quinze jours elle a parfaitement recouvré la vue. Vous avez, monsieur, la liberté de faire connaître au public toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, &c.

ALFRED M'CARTY.

Je certifie que M. Rapalo a guéri, en trois jours, les yeux d'un de mes nègres, âgé de 34 ans, qui en était incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine; il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité. FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a guéri les yeux à un de mes nègres, âgé de 28 ans. Les yeux du dit nègre avaient été dangereusement affectés par suite de la petite vérole. W. W. McDONOGH.

Nous certifions que le sieur Rapalo a guéri les yeux de M. Chaillot, dans l'espace de six jours.

J. BERTEL. FD. DURCY.

Nlle.-Orléans, 10 *février* 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo m'a beaucoup soulagé la vue dans l'espace de 18 jours; maintenant je me porte assez bien, et je puis travailler.

M. MORET.

N. B. Il offre ses remercimens aux personnes qui l'ont honoré de leur confiance.

Les personnes qui, par faiblesse de la vue, sont obligées de porter des lunettes, pourront, par le moyen de son remède, être à même dans peu de jours de traitemens, pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes. M. Rapalo peut fournir des preuves à cet égard. 15 sept—3m

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA maison du soussigné a été enfoncée samedi soir, 27 du courant, par quelque personne, ou personnes, qui lui ont pris une montre patentée en argent, marquée audedans, *New York Eben Witney—No. 509*. Il y avait attaché à cette montre, un ruban de sûreté en soie rouge, de plus: une paire de pentalon noire, et un portefeuille dans lequel se trouvait un billet tiré par le soussigné; à l'ordre de Mr. P. G. Bertrand de la somme de $155 et endossé par Mr. Charles Lesseps, lequel a été payé en banque depuis le 17 août dernier; un billet à l'ordre de Mr. Woolfolk, endossé par Messrs. Reynolds, Byrne & Co, de la somme de $100, et payé en banque le 13 septembre dernier; deux billets sur Mr. C. G. Meilleur, dont on ne se rappelle pas le montant; un billet sur Mr. J. E. Dayle, de $20 et divers autres papiers. Aussi une paire de caleçons, et un gilet de soie dans la poche duquel se trouvaient apeu-près six piastres en monnaie, une clef en or, et un canif à trois lames. La somme ci-dessus sera payée à celui qui recouvrera ces objets et fera connaître le ou les voleurs, ou une récompense libérale sera donnée pour le recouvrement des objets et des voleurs.

N. B. Le public est prévenu de pas trafiquer pour ces billets.

2 oct—☞ WILLIAM VANDEGRIFF.

124 BALLES sacs de plâtre, et 100 quarts de barriques vin de Malaga sec et vin de Madère, ayant droit au drawback, reçus par le brick Lesvitts de Baltimore, et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO. Rue Royale, No. 117.

EXHIBITION DE PLUSIEURS GRANDS SERPENTS DE L'INDE, VIVANTS,

RUE DE CHARTRES, NO. 132, EN HAUT.

F. COPS annonce respectueusement au public de cette ville et aux étrangers que l'exhibition de ces Serpents, les plus grands qui aient jamais été importés dans ce pays, est déjà commencée. Elle se compose de

L'ANACONDA,

Epouvantable serpent de Java; du

Boa Constricteur,

Serpent étrangleur de Ceylan, et du

BOA BRODÉ DES ROCHERS,

De Chetegong.

Les couleurs de ces terribles reptiles sont vivaces et belles au-delà de toute description.

Ils sont enfermés dans une cage de fil de fer, et sont si dociles que la femme et l'enfant les plus timides peuvent les examiner sans le moindre danger.—On aura la plus grande attention pour les dames et les enfants.

Outre ces animaux,

LA TETE D'UN CHEF,

OU GUERRIER DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE,

Curieusement tatouée; et un magnifique

Cosmorama.

☞ Pour les details voyez l'affiche.

Prix d'entrée—25 sous. Enfans, moitié prix. Billets pour tout le temps de l'exhibition, 50 sous. Personne ne sera admis une seconde fois pour la même somme, à moins qu'il ne soit en compagnie de sa famille ou de ses amis.

Heures d'exhibition: de 10 heures du matin à 9 heures du soir. 22 oct—6

François Brisault,

FABRICANT DE COUTELLERIES,

ET FAISANT LES REPASSAGES,

Rue St. Pierre, No. 21, face à la place d'Armes,

ARRIVANT de Paris avec un assortiment de COUTELLERIE française et anglaise, fait la commission et expédie en tous pays. Il offre ses services aux habitans de la Louisiane, comme étant connu en France par sa manufacture d'armes et de coutellerie, en tout genre. Il fabrique les Couteaux à lames d'argent, lames d'or et de vermeil; fait les raccommodages de bijouterie et tout ce qui concerne son état.

9 oct—3m

A LOUER POUR UN AN.

Le Magasin No. 12, rue de la Douane, maintenant occupé par Wm. Frost jr., avec ou sans le magasin du fond. Aussi: deux maisons ayant chacune six chambres, des cuisines, &c. situées rue des Magasins, encoignure de la rue Suzette. S'adresser à M. WALTON,

18 oct rue de la Douane, No. 14.

A VENDRE.

Une maison en bois, de quatre chambres, cabinets, cuisine &c., située rue des Remparts, entre Conti et St. Louis, sur un terrain de 34 pieds de face sur 120 de profondeur. S'adresser à H. D. Peire, maison de la Bourse, No. 50, rue St. Louis.

18 oct—3

A LOUER à l'année, à dater du 1er novembre—Un magasin à trois étages ayant au second étage des chambres pour comptoirs, situées du côté nord-est de la rue Gravier, entre Magasins et Tchoupitoulas. Pour les conditions, s'adresser à

6 sept SAML. P. MORGAN & CO.

PENSION BOURGEOISE.

MADAME VEUVE LEPECQ annonce au public qu'elle tient une Hôtel garni à l'instar de celles de France, dans le genre français et espagnol, rue Condé, No. 36, entre les rues Madison et Dumaine. Elle envoi également à manger dans les maisons particulières. 16 août—3m

A VENDRE OU A LOUER.

Une jolie maison neuve, située dans la rue Victoire, entre les rues du Port et St.-Ferdinand, occupée dans ce moment par madame Jules Le-Blanc. S'adresser à

9 oct. THEODORE NICOLET.

L'IMPRIMERIE de R. A. PERDREAUVILLE, située ci-devant rue de Chartres, No. 121, est transportée au No. 1[illegible] encoignure des rues de Chartres et de Toulouse. On y exécute toute sorte d'ouvrages tels que livres, mémoires, blancs pour Cours et Notaires, checks, connaissemens, factures, petites et grandes affiches, étiquettes, cartes de [illegible], billets d'enterrement, &c., avec soin et célérité.

20 oct ☞

PARFUMERIES—Le soussigné offre à vendre 10 malles parfumeries surfines, richement assorties, en débarquement du brick Lexington, de Marseille. F. H. PETITPAIN.

22 oct Encoignure Toulouse et Chartres.

20 BALLES 4-4 toile de coton écrue, de la manufacture d'Appleton & Co.; les balles de 2000 yards, arrangées pour les marchés mexicains; en débarquement du brick Motion, venant de Boston. A vendre par [22 [illegible]] LINCOLN & GREEN.

EN débarquement de la barque Adélaide, venant de Liverpool, un assortiment complet de faïence fine bleue et violette, services de table complets, ainsi que de la faïence communes, convenable pour les marchands de la campagne: aussi, en magasin un grand assortiment de faïence et verrerie de tout genre, à des prix modérés, par V. AICARD,

22 oct rue de la Levée, No. 36.

2040 RAMMES papier de paille de différentes grandeurs, à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.

13 oct Rue Royale, No. 117.

A VENDRE.—Trois jeunes nègres, pour le paiement desquels on prendra en partie des briques à une évaluation raisonable, si cela accommodait l'acquéreur. S'adresser à Wm. H. IRELAND,

Encoignure de rues Girod et Magasins, faubourg Ste. Marie. 12 oct

CAFE, supérieure qualité, à vendre par

11 oct J. MAGER.

A LOUER—Une jeune nourrice, garantie très saine, ayant perdu son enfant et étant à son premier lait. S'adresser au bureau de l'Abeille. 4 oct

CACAO.—125 sacs cacao de Caracas, à vendre par VICTOR de la COVA & FRERE.

29 sept No. 51, rue St. Louis

10,000 LIVRES DE SALSEPAREILLE, à vendre par le soussigné, à des prix modérés.

6 sept FORESTIER.

A VENDRE.—Une machine à vapeur du pouvoir de dix chevaux, faite à ordre, et emportée de New-York, le printemps dernier, à bon marché, à vendre par SAML. P. MORGAN & CO.

4 sept. Encoignure Gravier et du Camp, No. 43.

WM. FADEUILHE & CO., rue de la Douane, Nos. 11 et 13, viennent de recevoir par les derniers arrivages du Nord, des papiers et bordures en grande variétés, et couleurs très-riches, parmi lesquels plusieurs sujets de tapisserie, tels que des sites de la Grèce, &c. Les personnes qui auraient besoin de ces articles sont priées de venir en juger par elles-mêmes.

M. Fadeuilhe, est en ce moment au Nord, arrivera sous peu avec un nouvel assortiment de ces tentures, de franges et étoffes de toutes qualités, ainsi que des ornements dorés pour rideaux de croisées &c.

Le tout sera vendu en gros et en détail à juste prix. 2 octobre.

ELIXIR DE MAPUYA.—Remède certain pour le mal de dents, préparé par le célèbre physicien français Chabert, Nouveau supplément de cet article reçu et à vendre par

DUCONGE & PEYCHAUD, droguiste,

2 oct rue de Chartres, No. 89.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 27 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Jacques Hubert Boisgervais, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Montégut, ayant 200 pieds de face à la rue Montégut et une profondeur de 139 pieds environ, faisant face d'un côté à la rue Casacalvo, et de l'autre côté à la rue des Grands Hommes; ensemble les édifices qui s'y trouvent. Conditions: un quart comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. Férand, notaire. 26 oct.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Samdi, 27 du courant, à midi, j'exposerai en vente, au coin des rues Ursulines et Levée, vis à vis l'extrémité inférieure du marché aux legumes, le fonds de cabaret appartenant à la succession de feu Antonio Allendes, lequel sera vendu en bloc. Par ordre de la Cour.

23 oct MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 20 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Philippe Sterlin: un nègre nommé HARRY, âgé d'environ 45 ans, nègre de champ. Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

18 oct MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 20 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, les esclaves suivans appartenant aux successions de [illegible] et Susan Dorahey, savoir: Lewis, nègre âgé de 28 ans, charretier et nègre de journée. Dick, griffe âgé d'environ 25 ans sujet aux crises, charretier et journalier; Layton, nègre d'environ 30 ans; Hester, négritte d'environ 14 ans.

Condition: un quart comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.

18 oct MARTIN BLACHE, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par Wm. Y. Lewis, notaire pub. aux frais des acquéreurs. 18 sep.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Manuel Simon Cucullu a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de Calisto Gonzales de Mendoza, décédé ab intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

25 oct MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Marie Dauphin f. c. l. et à tous autres que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Jacques Zeno, exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la Cour.

24 oct MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pierre Clapier a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Garnier Marcelin, décédé *ab intestat*, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

23 oct MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pierre Hacker a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Pierre Nicolas Glaçon, décédé ab intestat, avis est par le présent donné, à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. MARTIN BLACHE,

17 oct régister.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Gras et Picquet vs. P. Madras.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi, 29 octobre, à 4 heures de l'après midi, au bureau du Marshal, rue St. Anne, diverses marchandises sèches, saisies dans l'affaire ci-dessus.

19 oct L. DAUNOY, marshal.

Durand et Usauron vs. J. Lansallade.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente mardi, 30 octobre, à 4 heures de l'après midi, diverses marchandises sèches, saisies dans l'affaire ci-dessus.

19 oct L. DAUNOY, marshal.

Jardé h. c. l. vs. Louisa Sarpy.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle Orléans, j'exposerai en vente vendredi, 26 octobre, à midi, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, une vache, saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

16 oct marshal.

Le maire, les aldermen et les habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

EN vertu de cinq *writs de fieri facias*, à moi adressés par l'hon. Gallien Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les dites affaires, j'ai saisi et j'exposerai en vente mercredi, 16 janvier 1833, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

Le lot de terre numéro un, Ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt à la rue Calliope.

Le lot de terre numéro deux, Ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro trois, Ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro quatre, Ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro cinq, Ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds à la rue Clio.

Pour satisfaire aux jugements rendus dans les poursuites ci-dessus, et conformément à la teneur du second article de l'acte intitulé "acte pour fixer le mode d'après lequel les terrains ou autres terres dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses limites, et dont les propriétaires n'y résident pas, peuvent être saisis et vendus pour le paiement des taxes de ville et autres dépenses dues à la Corporation de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 18 mars 1828." [4 oct] L. DAUNOY, marshal.

Chs. Myres contre Daniel First.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 8 novembre, à midi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un lot de terre situé au faubourg Saulet, désigné par le No. 3, dans l'Ilet No. 34, ayant 60 pied de face à la rue Bacchus, sur 120 de profondeur, saisis dans l'affaire ci-dessus.

6 oct L. DAUNOY, marshal.

C. Byrne contre John Brenderg[illegible].

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 27 octobre, à midi, à la bourse de Hewlett, une MAISON située à l'encoignure des rues Girod et Carondelet, faubourg Ste.-Marie, saisi dans l'affaire ci-dessus.

25 sept L. DAUNOY, marshal.

EN débarquement du navire Nashville de New-York, et à vendre par les soussignés; une [illegible] bas de soie noire (ayant [illegible] de coton bleue, brod[illegible] telle, blanche et n[illegible] et en magasin rec[illegible] bas de soie à c[illegible] mexique, (ay[illegible] soie blanes, [illegible]

19 oct

A VEND[illegible] cuirs, [illegible] Dorchester.

16 oct—2

250 BAL[illegible] meille[illegible] brick Jasper, de [illegible]

29 sept

300 BARIL[illegible]

16 oct

VENTES A L'ENCAN.

TERRAINS DE GRANDE VALEUR,

Avec des bâtisses neuves, situés rue Carondelet, et d'autres aux faubourgs Marigny, Lafayette et Livaudais,

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, mardi, 30 du courant, à midi, à la bourse, les propriétés suivantes, situées aux faubourgs Ste. Marie, Marigny, Lafayette et Livaudais, savoir:

5 terrains et les édifices qui s'y trouvent, situés dans l'Ilet borné par les rues St. Charles, Hevia, Girod et Carondelet.

Les maisons qui s'y trouvent sont très convenables pour faire la résidence de personnes engagées dans le commerce, et l'on ne saurait placer plus avantageusement son argent.

Le terrain No. 1, formant l'encoignure des rues Carondelet et Girod, mesure 23 pieds 4 pouces de face à la première rue, sur 80 pieds 10 pouces de profondeur à la dernière, borné par une allée de 4 pieds 6 ps., dans la profondeur duquel il y a privilège. Sur ce terrain il y a un magasin neuf, à deux étages, de 42 pieds de profondeur, couvert en ardoise, divisé en 5 chambres, dont 4 à cheminées; cuisine en briques, citerne, puits, &c. La cour est pavée.

Le terrain No. 2, contigu, a 22 pieds 11 pouces à la rue Carondelet, sur 80 pieds 10 pouces de profondeur, avec privilège de l'allée. Les bâtisses sont les mêmes que celles ci-dessus.

Le terrain No. 3, contigu, a 22 pieds 11 pouces à la rue Carondelet, sur 80 pieds 10 pouces de profondeur, avec privilège de l'allée. Les bâtisses sont du même genre.

Le terrain No. 4, contigu, même mesure et même description de bâtisse.

Le terrain No. 5, contigu, a 23 pieds 6 pouces, sur 80 pieds 10 pouces; même description de bâtisse. Le tout est plus amplement décrit sur le plan qui sera exposé à la Bourse. Les maisons seront livrables le 10 novembre, époque où elles seront finies.

AUSSI:

4 terrains au faubourg Marigny, situés rues de l'Union et du Génie, Ilet No. 66, bornés par ces deux rues et par celles de la Bagatelle et Célestine.

Le terrain No. 1 forme l'encoignure des rues de l'Union et du Génie, et a 30 pieds de face à la première, sur 120 de face à la dernière.

Les terrains Nos. 2, 3 et 4, ont chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 de profondeur, mesure française, comme on le verra sur le plan déposé en l'étude de F. de Armas.

AUSSI:

Deux autres terrains, situés au chemin St. André et de la rue des Magasins, Nos. 12 et 27, Ilet No. 27, faubourg Lafayette, savoir:

Le terrain No. 12, formant l'encoignure des rues Magasins et St. André, a 32 pieds 8 pouces de face à la première, sur 106 pieds 6 pouces de face à la seconde.

Le terrain No. 27, a 32 pieds 8 pouces de face à la rue des Magasins, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, mesure anglaise. Voir le plan en l'étude de F. de Armas.

AUSSI:

12 autres terrains dans l'Ilet No. 12 du faubourg Livaudais, désignés comme suit.

Le terrain No. P, encoignure Levée et rue Troisième, a 51 pieds 8 pouce de face à la Levée, sur 225 à la rue Troisième, et 50 pieds face au fleuve, avec tous les droits de batture, &c.

Les terrains Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, se joignent, et ont chacun 50 pieds de face à la rue Fulton, entre les rues Seconde et Troisième, sur 125 pieds de profondeur.

Le terrain No. 6, encoignure des rues Rousseau et Seconde, a 50 pieds de face à la première, sur 125 à la dernière.

Le terrain No. 10, encoignure des rues Rousseau et Troisième, a 50 pieds de face à la première, sur 125 à la dernière.

Les terrains Nos. 11 et 12, ont chacun 42 pieds 8 pouces de face à la rue Seconde, sur 125 pieds de profondeur.

Les terrains Nos. 15 et 16 ont 42 pieds 8 pouces de face à la rue Troisième, sur 125 pieds de profondeur. Voir le plan en l'étude de G. R. Stringer.

Conditions:—Pour la propriété rue Carondelet qui sera offerte en bloc, un tiers comptant; l'acquéreur prenant à charge le paiement de trois billets de $850 chaque, dûs dans 1, 2, et 3 ans à partir du 10 mars dernier; trois autres billets de $733 33 cents et demi chaque, dûs dans 1, 2 et 3 ans, à partir du 5 mars dernier; et trois autres billets de $659 chaque, dûs dans 1, 2 et 3 ans, à partir du 5 mars dernier; le reste du prix d'achat payable à 6 et 12 mois, si l'on ne vend pas en bloc, on vendra séparément ces terrains, un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois, l'acquéreur donnant sécurité pour le paiement des hypothèques respectives.

Pour les quatre terrains du faub. Marigny, qu'on vendra en bloc, l'acquéreur prendra à charge le paiement de deux billets de $130 chaque, dûs le 27 avril 1823 et 1834, et le reste à mois.

Pour les deux terrains du faubourg Lafayette, qu'on vendra en bloc, l'acquéreur prendra à charge le paiement de deux billets de $151,66 cents chaque, dûs le 25 mai 1833 et 34, et le reste à 6 mois.

Pour les terrains du faubourg Livaudais, qui seront vendus en bloc, l'acquéreur prendra à charge le paiement d'un billet de $809.39 cents, dû le 12 mars 1833; et trois autres billets de $1942 chaque, dûs le 12 mars 1834, 35 et 36, et le reste à 6 mois, en billets endossés, pour tous les termes ci-dessus spécifiés, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente en l'étude de W. Boswell, aux frais des acquéreurs. 19 oct.

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu, par ordre de la Cour des Preuves, à la Bourse Hewlett, Samedi 3 Novembre, à midi, cinq esclaves de prix, pour compte de la succession de feue dame Jane Smelser, on donnera plus tard les détails.

2 octobre

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette ville, il sera vendu à la Bourse, samedi, 3 novembre prochain, à midi, les esclaves suivans, pour compte de la succession de Mme. Jeanne Smelser décédée:

Tom, nègre âgé d'environ 45 ans, bon conducteur de dray, fidèle et sobre, domestique de confiance.

Nancy, sa femme, mulâtresse âgée d'environ 35 ans, fidèle et sobre, bonne domestique de confiance.

Aaron, mulâtre âgé d'environ 25 ans, conducteur de dray, domestique de confiance, fidèle et sobre.

Sam, mulâtre âgé d'environ 25 ans, domestique de maison, fidèle et sobre.

David, mulâtre âgé d'environ 17 ans, domestique de maison, très intelligent.

Tous ces esclaves sont parfaitement acclimatés, étant dans le pays depuis quelques années.

Conditions—6 et 8 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par G. R. Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 oct

PAR ISAAC L. M'COY

IL sera vendu samedi 10 novembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, par ordre de M. Job Wilson, syndic des créanciers de la succession de John Brown aîné, et en vertu d'un ordre de la Cour de District pour le premier district judiciaire de la Louisiane, les propriétés suivantes, consistant en

6 TERRAINS DE VALEUR,

avec les édifices qui s'y trouvent, situés au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues St. Jean, Perdido et St. Pierre, avec les dimensions suivantes:

Lot No. 1, formant l'encoignure des rues St. Jean et Perdido, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la première rue, sur 95 pieds 11 pouces de face à la dernière.

Lot No. 2, adjoignant le No. 1, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue St. Jean, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur.

Lot No. 3, adjoignant par derrière aux Nos. 1 et 2, mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur.

Lot No. 4, adjoignant au No. 3, est de la même dimension.

Lot No. 5, formant l'encoignure des rues St. Pierre et Perdido, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la prem[illegible] sur 95 pieds 11 pouces de profondeur à la d[illegible] point au No. 4 par derrière.

[illegible] adjoignant le No. 5, mesure 31 pieds [illegible] la rue St. [illegible]